REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA MEUSE



Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun,

4800

Vu l'absence d'opposition au transfert des pouvoirs de police de circulation et de stationnement du maire de Verdun au profit du Président de la Communauté d'Agglomération

Arrêté - Circulation Stationnement Vu le Code Général des Collectivités territoriales et ses articles L2212-1 et suivants

Vu le Code Pénal et son article R 610-5,

CEREMONIES du 80ième anniversaire de la Libération de Verdun

Vu le Code de la Route et ses articles R417-3, R417-6, R.417-10 et R325-14,

Vu les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963 et 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière

31 août 1ier septembre 2024

AGV2024 0502

Vu l'organisation par la Ville de Verdun de cérémonies à l'occasion de la commémoration du 80ième anniversaire de la libération de Verdun

Considérant que la sécurisation des lieux est nécessaire pour sécuriser le bon déroulement de la manifestation

ARRETE:

Article 1: Restriction Stationnement - Circulation

La circulation est interdite:

Date	Horaires	Rue	Moyen
31/08/2024 cérémonie	de 9h à la fin estimée à 10h30	Place Chevert	Bus véhiculant les invités officiels garé devant l'enseigne « Le Club » pendant la durée de la cérémonie
		Pont Legay	
		Quai de Londres	Véhicule anti-bélier
		Poincaré à partir de la rue Gambetta	Véhicule anti-bélier
		Quai Leclerc	Plot béton
		Place du marché couvert	Barrière de déviation
		Rue Beaurepaire	Véhicule anti-bélier à l'angle de la rue Mazel Déviation par la rue Pasteur
31/08/2024 Concert	de 12h à 15h30	Quai de Londres	Borne bloquée en position haute Plot devant la sortie de garage de la résidence de l'ancienne Poste
		Rue Edmond Robin	Borne bloquée en position haute
31/08/2024 Cinéma	de 18h à minuit	Quai de Londres	Borne bloquée en position haute

		Rue Edmond Robin	Borne bloquée en position haute
31/08/2024 Cinéma	de 20h30 h à minuit	Quai de Londres	Plot devant la sortie de garage de la résidence de l'ancienne Poste
01/09/2024 Concert	de 12h à 16h30	Quai de Londres	Borne bloquée en position haute Plot devant la sortie de garage de la résidence de l'ancienne Poste
		Rue Edmond Robin	Borne bloquée en position haute

Voir plans en annexe

Le stationnement est interdit et gênant :

Date	Horaires	Rue			
31/08/2024 cérémonie	de 9h à la fin estimée à 10h30	Place Chevert Quai de Londres Rue Beaurepaire Poincaré à partir de la rue Gambetta			
NB : Les véhicules de l'association The Big Red One WW2 sont autorisés à stationner sur le Pont Legay sans clef de contact de 9h jusqu'à la fin de la manifestation le matin					
31/08/2024 concert	de 12h à 15h30	Quai de Londres			
31/08/2024 Cinéma	de 18h à minuit	Quai de Londres			
31/08/2024 Cinéma	de 20h30 h à minuit	Quai de Londres			
01/09/2024 concert	de 12h à 16h30	Quai de Londres			

Article 2: Signalisation

Une signalisation réglementaire sera mise en place par les services de la collectivité

Article 3: Sanctions

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et réglements en vigueur. Les véhicules en infraction feront l'objet d'une procédure de mise en fourrière. Les frais liés à cette procédure sont à la charge du propriétaire du véhicule.

Article 4: Exécution

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Commandant de Police et les agents dont il dispose
- Monsieur le Chef de la Police Municipale et les agents dont il dispose
- Monsieur le Directeur des Services et ses agents

Article 5: Ampliation

Ampliation du présent arrêté est notifié :

- Sous Préfecture de Verdun
- SDIS
- SAMU

Article 6: Publication

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que le présent arrêté a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par les lois et règlements en vigueur.

Le Président,



Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du - Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N°38 - 54036 NANCY CEDEX - Tél : 03.83.17.43.43 - dans un délai de deux mois à compter de son affichage.